



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Rappel de vos critères :

Dans le département Paris (75), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt , pour un prix de 3 100 € .

Résultat de l'évaluation en date du jeudi 16 mai 2024.

Emoluments du notaire	920 €
Emolument proportionnel de vente	120 € (dont 24 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	310 € (dont 62 € de TVA)
Droits dus au Trésor Public	180 €
Droits d'enregistrement	180 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	15 €
Frais de publication de vente	15 €
Débours	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
TVA	62 €
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	62 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	1 200 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 38.71 % du prix d'acquisition dont -11.39 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (51.41%) ■ Notaire (26.56%) ■ Etat (22.02%)

